

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DES OUTRE-MER

Arrêté du 25 avril 2023 modifiant l'arrêté du 29 mars 2017 fixant la liste et la localisation des emplois d'inspecteur général et de contrôleur général des services actifs de la police nationale

NOR : IOMC2306022A

Le ministre de l'intérieur et des outre-mer,

Vu le décret n° 2007-315 du 7 mars 2007 modifié relatif aux conditions de nomination et d'avancement dans les emplois d'inspecteur général et de contrôleur général des services actifs de la police nationale ;

Vu l'arrêté du 29 mars 2017 modifié fixant la liste et la localisation des emplois d'inspecteur général et de contrôleur général des services actifs de la police nationale,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Le I de l'annexe de l'arrêté du 29 mars 2017 susvisé est ainsi modifié :

Dans la rubrique : « 1. Direction générale de la police nationale », sont ajoutées les lignes :

«

Préfigurateur directeur zonal de la police nationale à Marseille

Préfigurateur directeur zonal de la police nationale à Bordeaux

Préfigurateur directeur zonal de la police nationale à Rennes

Préfigurateur directeur zonal de la police nationale à Metz

Préfigurateur directeur zonal de la police nationale à Lyon

».

Art. 2. – Le II de l'annexe de l'arrêté du 29 mars 2017 susvisé est ainsi modifié :

1° Dans la rubrique : « 1. Direction générale de la police nationale », est ajoutée la ligne :

«

Préfigurateur directeur zonal de la police nationale à Lille

».

2° La rubrique : « 15. Divers » et la ligne :

«

Secrétaire général adjoint pour l'administration du ministère de l'intérieur à Marseille.

»

sont supprimées.

Art. 3. – Le présent arrêté entre en vigueur à compter du 15 mai 2023.

Art. 4. – Le directeur général de la police nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 25 avril 2023.

Pour le ministre et par délégation :

*Le directeur général
de la police nationale,*
F. VEAUX